

■ **Société Coopérative d'Habitation La Cigale**, à Genève, a) favoriser les intérêts économiques de ses associés en mettant à leur disposition des logements sains, etc (FOSC du 17.07.2002, p. 6). Prestations des associés: versement d'une finance d'entrée de CHF 50 et souscription d'une part sociale nominative de CHF 100. Nouveaux statuts du 25.08.2003.  
Journal no 10146 du 08.09.2003  
(01169004 / CH-660.0.058.949-7)